



Conseil municipal

12 février 2025



1



DÉCISIONS DU MAIRE De janvier 2025



Conseil municipal – 12 février 2024

| Date de la décision | CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE | OBJET | MONTANT (HT) | CAO |
|---------------------|---|---|--------------|-----|
| 14 janvier 2025 | HERVE THERMIQUE | Marché « Travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase Bri'Sports » | 13 322,90 € | - |



DECISION MUNICIPALE

N° ST 0062025

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant le besoin d'effectuer des travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase Le Bri'sport pour le compte de la Ville de BRIGNAIS

Considérant l'offre réceptionnée dans le cadre du marché accord-cadres 24-01-02 – lot 12

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par HERVÉ THERMIQUE – 14 rue Denis Papin 37300 JOUE LES TOURS

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise HERVÉ THERMIQUE – 14 rue Denis Papin 37300 JOUE LES TOURS pour la reprise des étanchéités en toiture du gymnase le Bri'sport à BRIGNAIS

ARTICLE 2 :

Les prestations seront rémunérées à hauteur du devis

| | |
|---------------|-------------------|
| Montant HT : | 13 322,90 € |
| Taux 20 % : | <u>2 664,58 €</u> |
| Montant TTC : | 15 987,48 € |

ARTICLE 3 :

Les travaux de ce chantier devront être réalisés au plus tard d'ici mi-janvier 2025

A BRIGNAIS, le 14 janvier 2025

Serge BÉRARD
Maire de Brignais

